PV CONSEIL MUNICIPAL VAGNAS – 14 NOVEMBRE 2024

Présents (6): Mularoni Monique – Failla Michel – Schaeck Bernard – Bouniol Josiane – Laignel Régine – Eyballin Cristine -Buisson Christine –

Absents (4) : Lacoste Louise – Martin Hubert – Tritto Florent – Roux Jérome –

Pouvoirs (3) : Lacoste louise donne pouvoir à Bouniol josiane – Tritto florent donne pouvoir à Eyballin Cristine– Roux donne pouvoir à Failla Michel –

PV du conseil du 12 septembre 2024 à nouveau rejeté ; les questions diverses ne seront pas publiées ; certains commentaires de la rédactrice manquent de neutralité.

PV du conseil du 25 octobre 2024 Adopté avec 2 abstentions : Eyballin C et Tritto F. et 8 favorables.

Délibération 01-11-2024 : Décision modificative budget assainissement.

Réintégration des frais d'études (60 275 €) dans le compte investissement (23xxx) pour récupération TVA.

Adopté à l'unanimité.

Délibération 02-11-2024 : facture SDEA pour la maison de la chasse. n'apparait pas à l'ordre du jour

L'agent comptable demande l'ouverture d'un compte de tiers (458xx) pour la totalité du montant du projet (389 760 € cpte 238xx) afin de pouvoir régler une première facture du SDEA, la moitié de la somme devant être remboursée par Salavas.

Le rôle de chaque acteur (commune de Salavas, commune de Vagnas, SDEA, Syndicat chasse…) en matière de demande de subvention n'est pas très clair : DETR demandée par SDEA ? Subvention de la Région par le syndicat ? Le syndicat ayant fait part que sa participation se limitera à la somme de 100 000 €. La TVA sera récupérée par la commune porteuse du projet.

Adoptée : 8 voix pour – 1 abstention (Laignel) – 1 contre (Schaeck)

Délibération 03-11-2024 : Prolongation délais compromis vente terrain Terre longue

Un acheteur demande un délai supplémentaire, jusqu'au 31 janvier 2025, concernant le compromis signé pour l'achat d'un terrain sur le lotissement « Terre Longue ».

Adoptée : 8 voix pour – 2 abstentions (Bouniol – Lacoste)

Délibération 04-11-2024 : Renonciation droit de préemption parcelle C1049 :

La servitude de passage initialement présentée s'est avéré être un droit restreint et temporaire, la parcelle se retrouve enclavée sans sortie possible à l'arrière de l'école, Madame la maire propose de renoncer à la préemption de ce terrain. (Le futur acheteur s'engage à laisser un passage avec portillon pour sortie urgence enfants de l'école).

Adopté à l'unanimité.

PV CONSEIL MUNICIPAL VAGNAS – 14 NOVEMBRE 2024

Présents (7): Mularoni Monique – Failla Michel – Schaeck Bernard – Bouniol Josiane – Laignel Régine – Eybalin Christine -Buisson Christine arrivée à 18H22 –

Absents (4) : Lacoste Louise – Martin Hubert – Tritto Florent – Roux Jérôme –

Pouvoirs (3) : Lacoste louise donne pouvoir à Bouniol Josiane – Tritto Florent donne pouvoir à Eybalin Christine– Roux Jérôme donne pouvoir à Failla Michel –

PV du conseil du 12 septembre 2024 à nouveau rejeté ; les questions diverses ne seront pas publiées ;

PV du conseil du 25 octobre 2024 Adopté avec 2 abstentions : Eybalin C et Tritto F. et 8 favorables.

Délibération 01-11-2024 : Décision modificative budget assainissement.

Réintégration des frais d'études (60 275 €) dans le compte investissement (23) pour récupération TVA.

Adopté à l'unanimité.

Délibération 02-11-2024 : Décision modificative pour la maison de la chasse.

Mme le Maire rappelle que lors d'un précédent conseil, il a été décidé de réaliser la maison de la chasse en collaboration avec la commune de SALAVAS.

Pour pouvoir commencer à régler les acomptes demandés par le SDEA il convient de créer le budget.

- DI - 238 avances	195000.00€
- DI - 458101 compte de tiers	195000.00€
- RI – 1321 ETAT	40000.00€
- RI – 1322 Région	48837.50€
- RI – 1323 département	25000.00€
- RI – 458201 COMPTE DE TIERS	113837.50€
- RI – 238-041 AVANCES	195000.00€
- DI – 2313-041 IMMOS EN COURS	195000.00€

L'agent comptable demande l'ouverture d'un compte de tiers 458101 pour pouvoir demander la moitié de la participation à la commune de SALAVAS et du compte 458201 pour reverser les subventions à la commune de SALAVAS.

Adoptée : 8 voix pour – 1 abstention (Laignel) – 1 contre (Schaeck)

Délibération 03-11-2024 : Prolongation délais compromis vente terrain Terre longue

Un acheteur demande un délai supplémentaire concernant le compromis signé pour l'achat d'un terrain sur le lotissement « Terre Longue ». Le conseil municipal accepte de prolonger le délai jusqu'au 31 janvier 2025.

Adoptée : 8 voix pour – 2 abstentions (Bouniol – Lacoste)

Délibération 04-11-2024 : Renonciation droit de préemption parcelle C1049 :

La servitude de passage initialement présentée s'est avéré être un droit restreint et temporaire, la parcelle se retrouve enclavée sans sortie possible à l'arrière de l'école, Madame la maire propose de renoncer à la préemption de ce terrain. (Le futur acheteur s'engage à laisser un passage avec portillon pour sortie urgence enfants de l'école).

Adopté à l'unanimité.

Délibération 05-11-2024 : Installation raccordement assainissement parcelles B222/223/224/836/838 :

Ajournée pour cause de conventions signées non retournées par les propriétaires.

Délibération 06-11-2024 : Bail emphytéotique : Sans objet (question notaire réglée)

Délibération retirée -

Pas de questions diverses.

En marge du conseil, des informations ont été données concernant les demandes de subventions pour 2025.

Déjà déposé : CRTE

Thématiques prioritaires transition écologique.

-Transition énergétique : Couverture terrains de sport par des panneaux photovolaïques.
-Revitalisation centres bourgs : création centre culturel au sein de l'église.
Création d'un café littéraire sur la place Urbain Thévenon
-Mobilité et tourisme durable : Prolongement jusqu'au Monastier du chemin du patrimoine
Achat terrains autour Monastier

Reste à déposer avant le 25 novembre 2024 : DETR

-Les dossiers déposés en 2024 et non subventionnés seront reconduits en 2025.

La Secrétaire de séance

Régine LAIGNEL

Le maire

Monique MULARONI